

Index égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2025 au titre des données 2024 :

Index global de 99, décliné par 4 indicateurs comme suit :

- Indicateur écart de rémunérations (*) : 39/40
- Indicateur de répartition des augmentations individuelles et de répartition des promotions entre les hommes et les femmes (**) : 35/35
- Indicateur retour de congés maternité (***) : non calculable
- Indicateur hautes rémunérations (****) : 10/10

Le nombre total de points obtenus est de 84, ce qui représente 99% sachant que le nombre maximal de points pouvant être obtenus est de 85 pour atteindre les 100% .

NB : L'index est calculé sur une période de 12 mois consécutifs (année civile).

Les indicateurs évaluent les inégalités entre les femmes et les hommes au sein de l'association sous la forme d'une note sur 100.

(*) L'indicateur écart de rémunérations correspond à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes au sein de la structure.

(**) L'indicateur de répartition des augmentations individuelles précise le pourcentage de femmes et d'hommes qui ont été augmentés durant l'année.

(***) Concernant l'indicateur retour de congés maternité, il s'agit du nombre de salariées augmentées à leur retour d congés maternité.

(****) L'indicateur hautes rémunérations correspond à la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.